

## L'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS 2021-2022

### NOTICE

Accueil de loisirs et périscolaire « Gribouilles »

Année scolaire 2021 – 2022

#### LES PHASES D'INSCRIPTIONS

L'inscription pour une période d'activité (périscolaire, mercredis de loisirs ou vacances) se divise en 4 phases.

##### 1. Souhaits de prise en charge : du 29 mars au 23 avril 2021

Chaque parent qui souhaite inscrire un enfant en périscolaire, mercredi de loisirs ou vacances scolaires au sein du Centre Socio Culturel et de son accueil de Loisirs « les Gribouilles » doit transmettre à l'accueil un dossier de pré-inscription. Celui-ci doit comprendre :

- La fiche de pré-inscription complétée
- Un justificatif de domicile
- Un RIB
- Un avis d'imposition sur les revenus 2019

Le dossier complet doit être déposé à l'accueil du CSC durant les horaires d'ouvertures ou transmis complet par mail à [secretariat@csc-saint-louis.fr](mailto:secretariat@csc-saint-louis.fr). Aucun dossier incomplet ne sera traité.

##### 2. Traitement des dossiers et attributions des places : du 26 avril au 21 mai 2021

Une fois les dossiers réceptionnés, ils sont traités et les places sont attribuées. Fin mai, un mail d'attribution des places vous sera envoyé avec la date de votre rendez-vous pour l'établissement du contrat d'accueil ainsi que les documents à compléter, qui permettront de valider l'inscription. Ces documents seront à rapporter lors de ce rendez-vous.

Si vous ne pouvez pas assister à ce rendez-vous, il vous est possible de déléguer la signature à une personne majeure munie d'une attestation manuscrite de délégation de pouvoir et d'une pièce d'identité.

##### 3. Établissement du contrat d'accueil (sur rdv) : Du 24 mai au 2 juillet 2021

Lors du rendez-vous pour l'établissement du contrat d'accueil, vous devrez rapporter les documents complétés suivants :

- Fiche d'autorisation
- L'autorisation de sortie du territoire (AST)
- La copie de la pièce d'identité du parent signataire de l'AST
- Le règlement de fonctionnement signé
- Le mandat de prélèvement signé

Ces documents vous auront été transmis par mail. En cas d'impossibilité d'impression, il vous est possible de les récupérer à l'accueil du CSC sur rdv au 03.89.69.16.68.

L'accueil de loisirs Gribouilles propose 3 types de contrats périscolaires : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. Les spécificités des contrats sont détaillées dans le règlement de fonctionnement de l'accueil.

Lors de ce rendez-vous, vous devrez payer, par carte bancaire ou chèque, l'adhésion au CSC.

A la fin de ce rendez-vous, vous recevrez la confirmation d'inscription de votre enfant pour l'année 2021-2022.

4. **Transmission de l'assurance scolaire / extrascolaire : du 15 août au 15 septembre 2021**

L'assurance scolaire-extrascolaire est obligatoire pour la prise en charge d'enfants en accueil collectif. Les assurances les transmettent entre août et début septembre. L'absence de l'assurance scolaire-extrascolaire dans le dossier d'un enfant, remet en question sa prise en charge.